



Le Conseil municipal de la commune d'Herblay-sur-Seine, légalement convoqué le 18 septembre 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU.

Le nombre de Conseillers :

En exercice : 39

Présents : 33

Votants : 39

SECRETAIRE DE SEANCE : David GOSSET

QUESTION N°209

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A M. JOHAN YVALUN

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe ROULEAU, Maire, Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise, Mme Nadine PORCHEZ, M. Johann ROS, M. David GOSSET, Mme Séverine GOMES, M. Philippe VONMEURS, Mme Marlène MATHIOT, M. Dominique ROUSSEL, Mme Sophie LEVASSEUR, M. Benoît VINCENT, Adjoint au Maire, M. Gérard PIPAT, Mme Evelyne LARGENTON, Mme Catherine LIGNIER, M. Christian CHAPELLON, M. Philippe LEVEQUE, Mme Sofia RODAS-PAWLOFF, Mme Linda SAGET, Mme Marianne PATARIN, Mme Yasmina SOLTANI à partir du point n°3, Mme Samira BELMOKHTAR, M. Mohamed EL BAGHDADI, Mme Oriane SIMON, Mme Céline FLAVENOT, M. Michaël BAUMGARTNER, Mme Sohane ZADIGUE-BAPTISTE, M. Axel LEGRAND, M. Nathan BOROWIECKI, Mme Nathalie CHAUFFOUR, Mme Cécile RILHAC, Mme Elya CONZA, M. Olivier DALMONT, Mme Cécile JOBIN, Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

M. Philippe BARAT a donné pouvoir à M. David GOSSET,
Mme Sarah NEROZZI-BANFI a donné pouvoir à Mme Evelyne LARGENTON,
Mme Adèle ALBERT-ETIENNE a donné pouvoir à M. Gérard PIPAT,
M. Xavier DAUDE a donné pouvoir à M. Johann ROS,
Mme Yasmina SOLTANI a donné pouvoir à Mme Sophie LEVASSEUR jusqu'au point n°2,
M. Mounir BAYACH a donné pouvoir à Mme Nadine PORCHEZ,
M. Anisse MAGRI a donné pouvoir à Mme Sohane ZADIGUE-BAPTISTE,
M. Philippe CERISIER a donné pouvoir à Mme Cécile RILHAC.

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2026

QUESTION N° 209

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A M. JOHAN YVALUN

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4 et L.2121-29,

Vu la demande de M. Johan Yvalun,

Considérant que de nombreuses initiatives et actions dans le domaine du sport sur le territoire herblaysien participent à la vie citoyenne, favorisent le lien social et développent l'attractivité territoriale de la ville,

Considérant que la Ville d'Herblay-sur-Seine souhaite ainsi accompagner financièrement certains projets particuliers,

Considérant que M. Johan Yvalun est un athlète émérite herblaysien. Il renouvelle pour 2026 sa participation à l'Ironman en octobre prochain,

Considérant que l'Ironman est le nom donné à l'un des plus longs formats du Triathlon. D'une distance totale de 226 km, l'Ironman est une consécration pour tout triathlète chevronné, avec 3,8 km de natation, 180,2 km de cyclisme et enfin un marathon de 42 km,

Considérant que M. Johan Yvalun s'engage à nouveau à promouvoir les valeurs de ce sport dans les écoles de la Ville, et lors des manifestations sportives, municipales ou scolaires,

Considérant que ses déplacements et son hébergement représentant une charge importante, une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 € est sollicitée par Johan Yvalun pour l'aider dans cette action,

Après en avoir délibéré,

Décide d'allouer une subvention exceptionnelle à Johan Yvalun de 1000 €.

ADOpte À l'Unanimité (39 voix pour)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Et ont, les membres présents, signés au registre.

Pour extrait conforme,

David GOSSET
Adjoint au Maire, Secrétaire de séance



Philippe ROULEAU
Maire d'Herblay-sur-Seine
Vice-président du Conseil départemental
du Val d'Oise



Délibération du Conseil municipal du 24 septembre 2026

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À M. JOHANN YVALUN

Le Tribunal administratif peut être saisi dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage, ou le cas échéant sa notification, par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
095-219503067-20260924-Q209DB2026-125-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2026